



Assemblée générale extraordinaire

Mercredi 25 juin 2025

(visioconférence)

Début de la connexion et assistance technique : 19H50

Début de la réunion : 20H00

6069 voix représentées - 53 votants (43 clubs et 10 ligues)

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire.

Préambule par Ludovic ROMANO :

Nous avons deux disciplines engagées sur des compétitions internationales, nous avons le championnat d'Europe en individuel en Norvège avec cinq joueurs et joueuses engagées. Et nous avons actuellement l'équipe d'Ultimate mixte U24 qui joue les championnats du monde en Espagne. Nous sommes fiers et nous souhaitons bonne chance à tous nos joueurs et joueuses engagés !

Cet été, nous aurons en ultimate nos équipes de France U20 engagées en Slovaquie, nos U17 en Suède, une compétition de Disc Golf en Allemagne mais également nos joueurs et joueuses aux World Games en Disc Golf et Ultimate. Bonne chance à l'ensemble de ces joueurs et joueuses !

Je souhaite remercier Christophe BARILLET et Elodie ARDUIN pour le travail effectué et notamment pour la préparation de cette Assemblée Générale Extraordinaire. C'est un plaisir pour Le Comité Directeur de collaborer avec eux.

Point rapide sur les dernières élections du CNSOF, une seule candidate était encore en liste, Amélie OUDEA CASTERA, ancienne ministre des Sports et a été élue jeudi 19 juin 2025.

Des licenciés de la Fédération ont également été élus au sein de CDOS ou CROS, notamment Julien GREAU sur la région Pays de la Loire.

Concernant l'organisation de la Fédération, nous sommes organisés en 5 grands pôles : citoyenneté, communication, compétition, structuration et développement. L'organigramme est disponible sur le site internet de la Fédération ainsi que sur E-flying. Tous les licenciés sont encore les bienvenus pour rejoindre les commissions et s'investir auprès de la Fédération.

Au 31 juin, nous devons rendre la demande de délégation. Nous avons eu un entretien avec le ministère pour échanger sur l'ensemble des pièces justificatives à fournir. Le retour est positif, nous devons finaliser cela.

Scrutateurs volontaires pour cette Assemblée Générale Extraordinaire :

- Baptiste GARCIA
- Julien GREAU
- Vincent ABITA

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 0035

Résolution n°1 : Modification de fin de saison sportive

Actuellement, la fin de notre saison sportive est actée au 14 juillet. Or, nous avons de nombreuses compétitions internationales qui se déroulent l'été, et donc nos licenciés étaient obligés de reprendre une licence en amont et pouvaient entraîner un changement de catégorie fédéral (par exemple, des joueurs U20 changeaient de catégorie alors qu'ils devaient jouer les championnats du monde U20). De plus, les comptes de ces compétitions internationales pourraient donc passer sur la saison en cours. En effet, cela nous permettrait de clôturer les comptes au 31 août. D'un point de vue comptable et d'un point de vue licence, nous serons donc sur la même saison sportive.

L'impact que cela aura pour les clubs est qu'ils ne pourront plus s'affilier au mois de juillet mais uniquement au 1er août par anticipation pour débiter la prise de licence durant le mois d'août afin d'anticiper les licences pour le championnat beach qui a lieu en septembre.

Question :

Sophie DEHORMOIS : Est-ce que cette modification prend effet juste après cette Assemblée Générale ? Et est-ce que cela n'a pas d'incidence sur l'assurance ?

Ludovic ROMANO : En effet, si cette modification est votée, elle prendra effet immédiatement et cette mesure a été vérifiée en amont auprès de notre assurance, la MAIF.

Pierre CASTANIER : Il y a toujours eu des compétitions internationales durant l'été, pourquoi revenir sur ce changement effectué il y a 3 ans et donc remettre une activité importante de prise de licence des clubs tôt en début de saison ? Il n'y a pas que le beach en début de saison, mais aussi des compétitions de Disc Golf tôt en septembre.

Ludovic ROMANO : Dans la mesure où les joueurs et joueuses pourront prendre leur licence dès l'affiliation de leur club au 1er août, ils auront un mois pour prendre leur licence ainsi dans la logique, cette modification ne décale qu'à quinze jours la prise de licence pour la saison suivante. De plus, nous avons eu des retours de clubs qu'il était problématique de prendre une nouvelle licence alors que la compétition concernait la saison en cours.

VOTE de la résolution n°1 :

POUR 5 389 soit 89%

CONTRE 417 soit 7%

ABSTENTION 230 soit 4%

Modifications de la fin de saison sportive



Résolution n° 2 : Modification des modalités de prise de licence Disc Golf / PDGA et des tarifs de licence

Actuellement, lorsque vous prenez une licence de Disc Golf, vous devez déclarer si vous souhaitez prendre une licence de PDGA. Cette licence PDGA est nécessaire pour participer aux compétitions et tournois estampés PDGA (l'association professionnelle de Disc Golf). Cette affiliation PDGA permet, entre autres, d'assurer que le tournoi a une certaine catégorie et une certaine valeur. Aurélie ALBERT vérifie que les tournois ont tout le nécessaire pour organiser une compétition de Disc Golf.

Lors de la prise de licence auprès de la Fédération, nos salariés doivent faire manuellement la prise de licence PDGA. Aujourd'hui, nous sommes à 560 licenciés de Disc Golf, cependant, si le nombre de licence évolue, cela va impacter fortement la charge de travail de nos salariés.

La commission Disc Golf a donc proposé à ce que les licenciés de Disc Golf prennent eux-mêmes leur licence de PDGA. Cette modification doit intervenir dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire car nous souhaitons donc modifier le tarif de la licence de Disc Golf afin de déduire le coût de la licence PDGA. Le coût de la licence de Disc Golf va être réduit de 20\$ ou 30\$ afin que le tarif global (licence FFFD et PDGA) reste inchangé.

Question :

Regis BROUARD : Est-il envisagé de mettre un lien vers PDGA sur l'extranet ?

Ludovic ROMANO : On va essayer mais nous n'avons pas encore eu la réponse de Exalto, l'entreprise en gestion de E-flying, notre outil de prise de licence.

Maxime G. : C'est une mesure qui va impacter un nombre de joueur conséquent, il faudrait veiller à l'organiser clairement pour ne pas perdre des licenciés.

Ludovic ROMANO : En effet, la commission Disc Golf a travaillé sur un document pour permettre aux clubs et aux joueurs/joueuses d'être accompagné dans cette démarche.

Christophe BARILLET : Quelle serait la raison de cette perte de licenciés ?

Maxime G. : L'automatisation de cette prise de licence PDGA, qu'elle soit comprise dans la licence de Flying Disc.

Christophe BARILLET : C'est l'inverse. Avant c'était une opération neutre, enfin pas si neutre que cela, car on perdait un peu d'argent quand il s'agissait d'une licence PDGA professionnelle. Ce qu'on propose c'est que la prise de licence PDGA soit déduite de la licence Flying Disc et qu'elle soit prise par le joueur. La Fédération n'y gagne rien, hormis du temps car Elodie et moi-même n'auront plus la charge de la complétude de la licence PDGA.

Le joueur, en prenant sa licence FFFD, ira directement prendre celle PDGA.

Maxime G. : Y aura-t-il un lien français ?

Christophe BARILLET : le site est très simple d'utilisation mais nous pouvons imaginer de créer un pas à pas.

Pierre CASTANIER : Etant responsable DG pour la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, l'avis est très partagé au sein de la communauté de Disc Golf. Dans le compte rendu du CoDir de mai, nous pouvons voir les arguments pour et contre. Au final, il va y avoir, au lieu d'un paiement mensuel par la Fédération, X paiements individuels par les gens sur un paiement en dollars, avec donc plus de

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 0035



frais au total de taux de change aussi. Il a été indiqué dans le compte rendu du CoDir de mai, un sentiment de désengagement vis-à-vis du disc golf de la Fédération en libérant de cette tâche qui, effectivement, était quelque peu time consuming pour les salariés de la fédération. Un des avantages, pour ceux et celles qui souhaitent prendre leur abonnement PDGA, c'est qu'au lieu d'avoir simplement accès à la formule annuelle, ils vont pouvoir opter pour des formules tri annuelles, multi annuelles avec plus ou moins d'avantage donc cela laisse un peu de flexibilité. Ce que j'ai trouvé personnellement dommage, c'est que, Aurélie ALBERT, coordinatrice PDGA et accessoirement ma compagne, avait commencé à investiguer une piste de plateforme numérique permettant de faire le pont informatique entre la prise de licence FFFD et PDGA. Cela permettrait de déclencher automatiquement la prise d'un abonnement PDGA. On en était juste aux prémices et ce n'est pas quelque chose qui se fait en un an. Donc c'est dommage de prendre la décision sans avoir poussé jusqu'au bout les investigations pour faire ce pont automatique qui aurait à la fois déchargé les salariés et les joueurs.

Ludovic ROMANO : je suis d'accord sur la mise en place d'un pont entre PDGA et nous, cette modification n'empêchera pas de revenir en arrière si on sait que le logiciel fonctionne. L'idée est de ne pas désengager la Fédération sur le Disc Golf mais simplement de rendre les tâches moins chronophages.

Pierre CASTANIER : Pouvez-vous confirmer le prix des nouvelles licences DG pro et amateur ?

Christophe BARILLET : On va déduire en dollar donc nous ferons à date certainement à date de l'ouverture de la nouvelle saison. Nous votons 20\$ et 30\$ et nous ferons la conversion au 1er août.

Pierre CASTANIER : cela fait donc une licence pro à 39€ et amateur 38€.

Ludovic ROMANO : une information importante c'est que le complément de licence pour la pratique Disc Golf sera gratuit, ils devront uniquement payer lors de la prise de licence PDGA.

Christophe LEGENDRE : pourquoi y a-t-il une distinction de tarif suivant les catégories juniors en Ultimate et non en Disc Golf ?

Ludovic ROMANO : en effet, cette distinction n'a jamais existé dans les statuts de la fédération.

Hervé (club des OUF) : pouvons-nous prendre une licence PDGA sans adhérer à un club ?

Ludovic ROMANO : non, vous ne pourrez pas participer à une compétition en France sans être licencié FFFD.

Pierre CASTANIER : on peut prendre la licence PDGA dans son coin et simplement une licence temporaire et non annuelle pour participer à un National Tour ou une compétition régionale, cela se fait déjà.

Ludovic ROMANO : En effet, on ne change pas le fonctionnement.

VOTE de la résolution n°2 :

POUR 4475 soit 76%

CONTRE 713 soit 12%

ABSTENTION 733 soit 12%

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

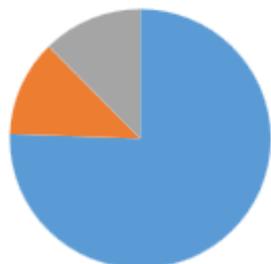
Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00035



FEDERATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Modification des modalités de prise de licence PDGA et tarif



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Résolution n°3 : Validation des candidats à la commission disciplinaire - 1ère instance

Anthony AFFILE, responsable de la commission citoyenneté, présente les différents candidats dans les différentes commissions. Un vote sera effectué par candidat.

Pour rappel, le rôle de cette commission, est de prendre des décisions sur les affaires disciplinaires en application du règlement disciplinaire de la Fédération. Ces membres sont compétents pour prononcer les sanctions en raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la Fédération. Nous avons actuellement 5 candidats, dans ces 5 candidats, 4 étaient déjà membres sur le précédent mandat.

Candidat n° 1 commission disciplinaire 1ère Instance : Dario LUCISANO

Joueur au sein du club FRISELIS depuis 2015, il a joué précédemment en Italie et il était membre de la commission disciplinaire en première instance lors du précédent mandat.

VOTE de la résolution n°3 - candidat n°1 :

POUR 5 105 soit 85%

CONTRE 6 soit 0%

ABSTENTION 925 soit 15%

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00035



**Validation des candidats à la
commission de discipline - 1re
instance - Candidat 1 : Dario
LUCISANO**



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Candidate n°2 commission disciplinaire 1ère Instance : Melissandre VAXEVANOGLOU
Elle était également membre de la commission 1ère instance de 2020 à 2024. Elle est membre du club des Pick Hard Disc d'Amiens et a tenu de nombreux rôles au sein du club tel que la présidence et la trésorerie.

VOTE de la résolution n°3 - candidat n°2 :

POUR 5231 soit 87%

CONTRE 19 soit 0%

ABSTENTION 786 soit 13%

**Validation des candidats à la
commission de discipline - 1re
instance - Candidat 2 : Melissandre
VAXEVANOGLOU**



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Candidate n°3 commission disciplinaire 1ère Instance : Eva HANOSKOVA

Elle a débuté l'ultimate en 2018 au sein du club des Monkey puis a continué à jouer pendant qu'elle vivait à l'étranger : en Allemagne et Irlande. Elle a une expérience significative de la pratique du sport dans d'autres pays et a été notamment membre du comité directeur de la Fédération d'Irlande. Elle est actuellement licenciée au sein du club des Monkey.

VOTE de la résolution n°3 - candidat n°3 :

POUR 5 278 soit 87%

CONTRE 0 soit 0%

ABSTENTION 786 soit 13%

**Validation des candidats à la
commission de discipline - 1re
instance - Candidat 3 : Eva
HANOSKOVA**



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Résolution n°4 : Validation des candidats à la commission disciplinaire - Instance d'appel

Candidat n°1 commission disciplinaire Instance d'appel : Martin SALLES

Martin joue depuis 2015 au sein du PUC et est entraîneur depuis 2017 en catégorie mixte. Il est également engagé au sein de Disc In et édite et diffuse gratuitement l'application mobile Timeout Ultimate pour aider à l'apprentissage des règles de l'ultimate.

Il était membre de la commission disciplinaire lors du précédent mandat.

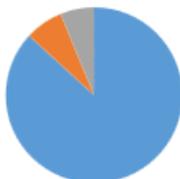
VOTE de la résolution n°4 - candidat n°1 :

POUR 5 189 soit 87%

CONTRE 417 soit 7%

ABSTENTION 369 soit 6%

Validation des candidats à la commission de discipline - instance d'appel - Candidat 1 : Martin SALLES



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Candidat n°2 commission disciplinaire Instance d'appel : Gael PEYRICAL

Il a débuté l'ultimate en 1993. Il a été joueur, coach et dirigeant du club de Toulouse de 2000 à 2020. Actuellement, il est joueur et coach au sein du club de Pau. Il a également été coach de l'équipe de France Mixte de 2009 à 2016. Pratiquant de Disc Golf, il était membre de la commission disciplinaire lors du précédent mandat.

VOTE de la résolution n°4 - candidat n°2 :

POUR 5 166 soit 87%

CONTRE 0 soit 0%

ABSTENTION 786 soit 13%

Validation des candidats à la commission de discipline - instance d'appel - Candidat 2 : Gael PEYRICAL



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

N'ayant pas reçu le nombre de candidatures nécessaires pour cette instance d'appel, Anthony AFFILE sollicite les participants à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Question :

Constance DUNCAN : il n'y a pas de limite sur le nombre de membres des commissions de discipline et d'éthique ?

Anthony AFFILE : Le minimum pour la commission disciplinaire de 1ère instance et instance d'appel est fixé à 3 membres en revanche, pour la commission d'éthique, il n'a pas de limite du nombre de candidats.

Jérôme CHRISTOPHOUL propose sa candidature pour la commission disciplinaire d'instance d'appel.

Candidat n°3 commission disciplinaire Instance d'appel : Jérôme CHRISTOPHOUL

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00035

Jérôme pratique l'ultimate depuis une vingtaine d'année et est le président du club de Bordeaux.

Ludovic ROMANO : Si personne ne s'oppose à la candidature de Jérôme CHRISTOPHOUL, nous pouvons le rajouter au vote.

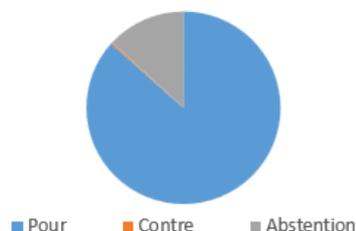
VOTE de la résolution n°4 - candidat n°3 :

POUR 1 904 soit 31%

CONTRE 6 soit 0%

ABSTENTION 289 soit 5%

Vote supplémentaire : Jerome CHRISTOPHOUL



Résolution n°5 : Validation des candidats à la commission d'éthique et de déontologie

Ludovic ROMANO souligne le travail effectué par l'ancien CoDir, en lien avec la Ligue Pays de la Loire sur la prévention des violences sexistes et sexuelles. Un document sera rapidement envoyé aux clubs, ligues et comités départementaux. C'est une obligation ministérielle qui avait déjà été entamée les années précédentes et qui vient d'être finalisée.

Candidate n°1 commission d'éthique et de déontologie : Tifaine LATCHY

Présente ce jour, elle peut présenter son parcours : salariée depuis cette année au sein du club RFO, elle a la charge du développement. Elle a déjà été impliquée bénévolement au sein de la commission communication de la Fédération. Elle a eu l'occasion d'échanger avec Anthony AFFILE et les autres potentiels membres.

Question :

Tifaine LATCHY : sur qui pourrions-nous nous appuyer ? Qui sera la personne référente ? Quelles sont les missions de cette commission ?

Anthony AFFILE : je serais le référent pour le relais de vos actions auprès de la fédération cependant il est important que cette commission soit et reste indépendante de la fédération. La commission peut, elle-même définir le champ d'action mais certaines tâches pourront être confiées par le comité directeur (par exemple, si nous avons une obligation institutionnelle à traiter).

Ludovic ROMANO : Je pourrais vous mettre en relation avec la cellule adéquate du ministère afin que vous puissiez avoir les informations qui pourront vous orienter là-dessus. Frédéric RISSE ayant de l'expérience à ce sujet, peut également vous appuyer.

VOTE de la résolution n°5 - candidat n°1 :

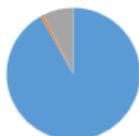
POUR 5 478 soit 92%

CONTRE 44 soit 1%

ABSTENTION 443 soit 7%

**Validation des candidats à la
commission d'éthique et
déontologie - Candidat 1 : Tifaine**

LATCHY :



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Candidat n°2 commission d'éthique et de déontologie : Guilhem VATRY
Présent ce jour, il peut présenter son parcours : secrétaire chez les Révolutionnaires à Paris, il a débuté l'ultimate en 2023. Il souhaite s'investir dans cette commission notamment car il a une expérience professionnelle dans le domaine de l'éthique.

VOTE de la résolution n°5 - candidat n°2 :

POUR 5 468 soit 91%

CONTRE 0 soit 0%

ABSTENTION 549 soit 9%

**Validation des candidats à la
commission d'éthique et
déontologie - Candidat 2 : Guilhem**

VATRY



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Candidate n°3 commission d'éthique et de déontologie : Maeva COUSSY
Joueuse depuis une dizaine d'année, elle a évolué dans différents clubs et est actuellement licenciée au sein du PUC. Elle est actuellement présidente d'une association de développement de l'ultimate féminin.

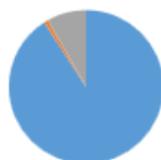
VOTE de la résolution n°5 - candidat n°3 :

POUR 5 513 soit 91%

CONTRE 50 soit 1%

ABSTENTION 501 soit 8%

Validation des candidats à la commission d'éthique et déontologie - Candidat 3 : Maeva COUSSY :



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Candidat n°4 commission d'éthique et de déontologie : Vincent ABITA
Présent ce jour, il peut présenter son parcours : licencié au sein du club des Tchac, il en est actuellement le trésorier. Il a débuté l'ultimate en 2010. Il était membre du précédent comité d'éthique et de déontologie. Il est intéressé pour avancer sur tous sujets qui ont une obligation ministérielle.

VOTE de la résolution n°5 - candidat n°4 :

POUR 5 622 soit 93%

CONTRE 0 soit 0%

ABSTENTION 423 soit 7%

Validation des candidats à la commission d'éthique et déontologie - Candidat 4 : Vincent ABITA :



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Ludovic ROMANO souligne toute l'importance de cette commission et rappelle que celle-ci doit être autonome dans son fonctionnement. Il sera attribué aux élus une adresse email dédiée et les membres du Comité Directeur n'interviendront pas dans cette commission. Anthony AFFILE sera le relai en cas de besoin ou de demande de la commission.

Vincent ABITA demande à avoir des contacts au niveau du ministère, car de nombreux membres de la commission ne connaissent pas les missions qui peuvent leur être attribuées, que Anthony AFFILE ne sera qu'un contact entre le comité et la fédération afin de garantir l'indépendance du comité. Cela leur permettra également d'avoir des ressources extérieures à la fédération. Vincent



souligne que même si le comité doit être indépendant, il est important de maintenir des échanges avec la fédération afin de travailler ensemble et pouvoir mettre en place des choses.

Question :

Baptiste GARCIA : Est-ce que le comité sera présent aux différentes réunions du Comité Directeur ? Cela me paraîtrait utile pour son mandat s'il peut avoir des alertes à lancer pour X ou Y raisons.

Gaël ANCELIN : Le comité d'éthique et de déontologie n'est pas présent de façon systématique, cependant, il peut y être invité s'il sollicite le comité directeur. De toute façon, une invitation pourra lui être envoyée à chaque date de CoDir pour savoir si la présence est nécessaire ou non. Il ne s'agit pas d'une présence de droits mais une invitation est tout à fait envisageable.

Intervention de Frédéric RISSE : pour rappel, toutes les instances fédérales peuvent faire appel au comité d'éthique et de déontologie, ainsi que les licenciés. En plus des missions de la commission, n'importe quelle entité de la Fédération, que ça soit un licencié ou une structure fédérale peut saisir ce fameux comité qui est justement autonome dans son traitement.

Question :

Vincent ABITA : Je rebondis sur la remarque de Frédéric, toute personne licenciée peut nous contacter, j'aimerais savoir aujourd'hui comment elle fait et est-ce que nous avons un moyen dédié et comment on vérifie que les mails envoyés sont suivis uniquement par le comité et non par la fédération ?

Ludovic ROMANO : une adresse email sera créée et à la suite du mail test pour valider le fonctionnement, vous devrez réinitialiser le mot de passe.

Anthony AFFILE : une communication sera également faite auprès des licenciés. Nous pourrions également remettre à jour l'organigramme.

Intervention de Florine LOUIS : Ayant oublié la mise en place des scrutateurs, il est demandé à l'assemblée 3 volontaires pouvant effectuer le contrôle des votes.
Les 3 volontaires sont mentionnés en page 1 du Procès-Verbal.

Résolution n°6 : Modification article certificats médicaux du règlement intérieur

La Comité Directeur propose au vote la modification de l'article 5 du règlement intérieur concernant les certificats médicaux. La modification souhaitée est que la délivrance des licences est conditionnée, dans certains cas, à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou en loisir. Quand il est nécessaire, le certificat médical est établi sur la saison sportive de la demande de la licence. La mention "compétition" ou "loisir" doit être alors lisible sur le certificat médical. Quand il n'est pas nécessaire, la délivrance des licences est à minima conditionnée par la présentation d'une attestation de réponse négative au questionnaire de santé type QS-SPORT. Les modalités menant à la nécessité ou non de présenter un certificat médical, les détails quant à sa réalisation et les situations menant à des cas particuliers sont explicités dans le Règlement médical (annexe 8). Notre nouveau règlement médical fédéral a été validé par le ministère des sports et le référent médical au sein du ministère.

Ludovic ROMANO invite à lire le règlement médical qui a été modifié en Comité Directeur. Certaines modifications concernent le triple surclassement, la visite chez un médecin du sport pour les joueurs en équipe de France, l'absence de visite pluridisciplinaire, etc.

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00035

Question :

Régis BROUARD : Est-ce qu'il était question des licences temporaires de Disc Golf ?

Ludovic ROMANO : Notre médecin fédéral n'étant pas présent, toutes ces informations seront sécurisées lors des lettres de cadrage.

VOTE de la résolution n°6 :

POUR 5 168 soit 86%

CONTRE 833 soit 14%

ABSTENTION 5 soit 0%

Modification article certificats médicaux du règlement intérieur



■ Pour ■ Contre ■ Abstention

Résolution n°7 : Ouverture de compte à terme

Ludovic ROMANO remercie l'ancien bureau directeur pour la tenue des comptes. Les comptes sont sains et une somme relativement importante reste latente sur le compte courant. Il paraît donc important de placer cet argent.

Question :

Mathieu BROSSEAU : combien y a-t-il sur les comptes de la fédération ?

Ludovic ROMANO : Il y a environ 200 000€ actuellement. Cependant, nous avons besoin de fonds de roulement très importants notamment avec les saisons internationales et tout ce qu'on avance pour les équipes de France. Heureusement, je le répète, la situation financière de la Fédération était très saine. Et puis, nous nous sommes donnés comme objectif, les 6 premiers mois, de garder le budget comptable identique, comme prévu lors de l'Assemblée Générale. Nous travaillons actuellement sur le budget prévisionnel de l'année N+1.

Lucas (TROOPERS) : Quel est le fonds de roulement, à peu près, de la Fédération sur une année ? Quel est le résultat net de la fédération ?

Ludovic ROMANO : Lors de la passation, nous étions à peu près à 250 000€. Nous avons eu énormément de sortis pour les championnats internationaux puisque nous avons avancé de l'argent pour les championnats du monde des clubs récemment, mais également pour les équipes de France master et junior. En banque, nous avons besoin d'environ 100 000€ à minima pour justement traiter la gestion courante.

Christophe BARILLET : Hormis la saison précédente, nous avons toujours été excédentaire. La saison dernière, nous étions déficitaires puisqu'on avait dépassé une provision. Il y aura une reprise de provision cette année. L'année N-2, nous étions à 11 000€ excédentaires et cette année, nous devrions être sur le même montant.

Christophe BARILLET précise l'objectif de cette ouverture de compte à terme. L'idée, si l'Assemblée est d'accord avec ces placements de compte à terme, c'est de pouvoir faire évoluer notre modèle économique.

Sachant que nos ressources sont restreintes (pas de sponsoring, peu de mécénat, très peu de subvention de l'ANS et du ministère puisqu'il vise la haute performance, etc.).

L'avantage des comptes à terme, c'est que cela permet de valoriser la trésorerie excédentaire mais cela nous permet également de connaître ce que cela donnera car nous connaissons par avance le taux et que nous pouvons placer cet argent sur plusieurs durées (6 mois, 12 mois, 2 ans), on peut effectuer plusieurs comptes à terme et en cas de problème, on casse un ou 2 comptes à terme et pas les autres.

Notre association loi 1901 nous autorise à mettre en place ces épargnes. Bien sûr l'idée initiale n'est pas de faire travailler de l'argent. Mais aujourd'hui, toutes les ressources sont bonnes à prendre et surtout on peut s'engager à réaffecter ces surplus dans des locaux par exemple ou voir même des aides des équipes, clubs, etc.

Nous avons actuellement 2 livrets, un livret A et un livret de développement qui nous rapporte 3 000€ à l'année. En plaçant l'argent sur des comptes à terme, cela nous permettrait de doubler ces ressources.

Question :

Sophie DEHORNOIS : Quelle est la fiscalité de ces comptes à terme ?

Christophe BARILLET : Rassurez-vous, c'est la même fiscalité que les entreprises privées et nous paierons des impôts dessus. Je n'ai pas le taux d'imposition sur les intérêts mais on va payer.

Emilie CAILLAUD : dépose des informations venant du site de crédit coopératif.

Ludovic ROMANO intervient pour préciser que la clôture des comptes au Crédit Agricole est enfin effective. Notre unique banque est donc le crédit coopératif.

Christophe BARILLET précise que l'ensemble de ces décisions comptables sont gérées par les commissaires aux comptes et notre cabinet comptable. Donc au niveau de la fiscalité, Christophe complètera les papiers mais sera naturellement contrôlé par notre commissaire aux comptes.

VOTE de la résolution n°7 :

POUR 5 077 soit 84%

CONTRE 791 soit 13%

ABSTENTION 291 soit 3%

Le Bureau Directeur propose un temps d'échange libre et profite également de ce temps pour répondre à quelques interrogations qui ont été soulevées par email.

Gaël ANCELIN : Nous avons reçu quelques courriels notamment de Amaury GUERIN, président du club Tchac, et Pierre CASTANIER, secrétaire de la ligue ARA. Il y a des interrogations à la suite du nouveau règlement sportif. Notamment car il y a beaucoup plus d'équipes dans les divisions nationales des championnats de France, est ce que cela a été réfléchi ?

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 0035

Déjà, la première chose, c'est un petit mea culpa de la part de la Fédération sur la non-implication des ligues dans ce genre de réflexion. Alors, loin de nous l'idée de nous trouver des excuses, on pense clairement qu'il aurait été pertinent d'inclure davantage les ligues dans ce processus, mais nous avons peu de temps et la volonté de faire des changements qui nous semblent pertinents pour le développement de la Fédération.

Le calendrier, avec notamment des deadlines ministériels, nous a demandé d'avancer rapidement sur certains sujets. Le règlement a été voté en comité directeur et sera appliqué dès l'année prochaine.

Nous souhaitons proposer aux ligues, par ce biais, de rejoindre la commission compétition pour avoir un avis consultatif mais pas seulement car il est encore temps de répondre à l'appel à candidature et rejoindre cette commission.

Ludovic ROMANO : ce que nous souhaitons proposer aux ligues, c'est de définir un représentant dans chaque commission que vous souhaitez investir. La porte est grande ouverte, on verra avec vous les ligues quelles personnes vous souhaitez faire rentrer dans les commissions pour justement travailler ensemble et que ce soit limpide et plus fluide.

Gaël ANCELIN : une question qui est revenue de la part de Amaury et Pierre c'était le nombre d'équipes qu'il va finalement y avoir à partir de l'an prochain dans les divisions nationales pour le championnat mixte et open outdoor.

Le constat était le suivant, les clubs revenaient vers nous pour nous signifier qu'il n'y avait pas suffisamment de brassage entre les divisions, qu'il était très dur de sortir de la division N3 pour aller en N2 et encore plus dur entre la division régionale et N3.

Avec le développement du nombre d'équipes et de licenciés dans notre fédération, on avait envie d'accélérer ces processus et répondre à cette demande des clubs.

Pour rappel, si on prend le championnat open outdoor, on a cette année 12 équipes en N1, 12 équipes en N2 et normalement, même si cette année on fonctionne avec 35 équipes, le championnat est prévu pour 36 équipes donc 12+12+36. Cela fait donc 60 équipes en championnat.

L'année prochaine, dans ce qui est prévu est de rajouter 24 équipes de plus. Donc pour répondre à la question sur ce qu'il va se passer au niveau des ligues, si on peut le simplifier, l'année prochaine, les deux premières équipes de chaque ligue monteront en division nationale. Les ligues fonctionneront avec deux équipes de moins l'an prochain. Donc, par exemple, si votre DR1 était à 10 équipes, l'année prochaine, elle serait à 8 équipes. On sait que c'est conséquent, mais l'objectif est de permettre à davantage de clubs d'accéder à cette division.

Pierre WATTEYNE : Indoor ou Outdoor ?

Gaël ANCELIN : Pas de changement pour l'indoor. On trouvait que la structure du championnat indoor était assez cohérente et fonctionnait et surtout on avait des grandes inquiétudes sur la capacité à trouver assez de gymnases pour l'indoor.

Pierre CASTANIER : outdoor : donc aucune descente de N3 vers DRs et 2 montées par Ligue

Gaël ANCELIN : C'est ça exactement. Les équipes qui devaient descendre en régional, mais comme les équipes qui devaient descendre en N3 depuis la N2, ne descendront pas de la N2. C'était l'une des interrogations de Pierre. C'est un peu compliqué de se dire que peut être le championnat sportif pour certains clubs, certaines équipes cette année, l'enjeu était finalement moindre que les années précédentes. Alors oui, mais il n'y a pas de solution miracle à apporter

pour faciliter cette transition. On est un peu obligé de faire des choix qui sont forts, qui sont clairement, et ça nous ne revenons pas là-dessus, des choix politiques où nous sommes persuadés qu'il s'agit de choix qui vont aider notre fédération à se développer.

Les descentes et montées de cette année pour l'année prochaine font parties de la lettre de cadrage. Nous sommes en train de travailler dessus mais nous ne pouvons pas encore les publier parce que notamment certaines ligues n'ont pas encore terminé leur championnat et qu'au niveau national, il reste la 3e phase d'open et la 2e phase du féminin qui aura lieu le premier weekend de juillet. Nous nous sommes fixés jusqu'au 20 juillet pour proposer le tableau prévisionnel des équipes/divisions/surface.

Une autre question envoyée par mail par Amaury et qui est très pertinente, en ayant 69 équipes cette année inscrites au championnat mixte outdoor, la nouvelle refonte monterait à 84 équipes, que ce passe-t-il s'il n'y a pas 84 équipes inscrites avec des N3 moins peuplées ?

On espère qu'il va y avoir plus d'équipes, alors de là à ce qu'il y ait 15 équipes supplémentaires en outdoor mixte, c'est un sacré enjeu, mais on essaiera de faire au mieux pour adapter les divisions et éventuellement faire une zone de moins en N3 (passer de 6 à 5 lieux). C'est encore une chose que nous devons travailler en fonction du nombre d'équipes inscrites, nous n'avons pas de réponses définitives à apporter, mais nous essaierons de faire au mieux et le plus pertinent possible. Mais l'idée est de s'adapter pour que la répartition par zone soit toujours la plus pertinente possible.

Amaury demandait également pour les compétitions juniors, le règlement mentionnait une annexe au règlement des compétitions qui a été votée en comité directeur, mais les clubs n'ont pas encore reçu cette annexe. Alors, oui, en effet, les clubs n'ont pas encore reçu cette annexe car elle est vraiment en fin de validation et sera envoyée en même temps que la lettre de cadrage junior. Cela devrait arriver d'ici la fin de la semaine ou début de semaine prochaine. Cela sera envoyé au club et évoquera les différents formats, 5vs5, 4vs4, etc.

Pierre CASTANIER : il y a toujours une montée de DR vers N3 par ligue (12 au total), cela ne change pas les opportunités de monter cet échelon, que l'on grossisse ou non les N3 en fait.

Gaël ANCELIN : Alors oui, pour les années suivantes, mais du coup cette année le fait de faire passer 2 équipes cette année, ça permet aussi de brasser un peu davantage et de permettre à certains clubs qui n'auraient jamais pu le faire de pouvoir monter dans ces divisions-là. Ce n'est pas un brassage qui est pérenne parce qu'on a 12 ligues, qu'on a 12/6/3 en termes de division, mais en tout cas, pour l'année prochaine, ça peut être un peu le cas.

Baptiste GARCIA : Avez-vous pu avancer sur le dossier des personnes transgenres et du choix fmp ou mmp pour les compétitions ?

Gaël ANCELIN ; Alors non, pas encore, on espère pouvoir se rapprocher et s'appuyer sur le comité d'éthique et de déontologie pour le faire afin de travailler conjointement avec la commission citoyenneté. Mais c'est un sujet important pour les prochaines réunions et les prochaines échéances.

Maxime DUGEAY : Merci pour l'explication sur les choix sportifs. Fin mars, un appel à candidature pour devenir membre de la commission sportive ultimate avait été lancé. Quand est-il à ce jour ? Aucune information dans le dernier CD.

Gaël ANCELIN ; Nous souhaitons faire un bilan bientôt des candidatures reçues commission par

commission car il n'y avait pas uniquement cet appel à candidature.

Il y avait une question d'Amaury sur le découpage en zone. Cette saison c'était compliqué en N3 open, par exemple, on avait des équipes de l'ouest qui allaient à Paris, des équipes de l'ouest qui allaient jouer 2 fois à Blois. Cette année, ça a été très compliqué de proposer des organisations qui étaient cohérentes et pertinentes en fonction des candidatures aux organisations des clubs. Je remercie d'ailleurs tous les clubs qui ont proposé des solutions pour essayer de s'arranger même si c'était de la dernière minute, ça a toujours été le bienvenu parce que ce n'était pas très simple de s'organiser de ce côté-là.

On espère que le fait d'avoir plus de clubs en N3 va nous permettre de davantage régionaliser et ainsi permettre aux différentes équipes de faire moins de kilomètres et d'avoir des répartitions qui sont plus cohérentes.

Pierre CASTANIER : en ARA-Sud, on est sur un championnat bi-ligue, on va être sur 4 montées cette année, avec 10 équipes engagées cette saison et pas de descentes. Donc 6 équipes qui restent la saison pro, au mieux. Il y a un article qui donne un nombre mini d'équipes dans un championnat fédéral, 6. Donc en dessous de 6 équipes, un championnat régional n'aura pas lieu ? Ou ses résultats ne seront pas considérés ? Ou bien le terme fédéral est à préciser ?

Gaël ANCELIN : Le terme fédéral est à préciser en effet, puisque finalement, les organisations des division régionales restent à la main des ligues. Les ligues décident, même si on les incite à suivre le règlement fédéral, mais en tout cas, on ne se voit pas, ni dans l'idée, ni dans la théorie, ni dans la pratique, interdire à une ligue de faire un championnat à 5 équipes.

Julien GREAU : Est-ce que tu as reçu le document justement fait par la ligue ARA avec des questions venant de plusieurs ligues ? Est-ce que vous avez reçu ça au niveau de la fédération ?

Gaël ANCELIN : Non, nous avons reçu uniquement un mail de Pierre CASTANIER.

Julien GREAU : En fait, un doc, initié par la ligue ARA, pour justement grouper un peu les questions des ligues à la suite du quiproquo discuté avec Ludovic ROMANO et qui a questionné les ligues sur le travail qu'elles faisaient et la mise à l'écart de ce travail. Pierre indique qu'il est en cours d'élaboration, mais je pense que c'est l'occasion d'en discuter. Il y avait une question sur les tables de marque, et la difficulté de gérer les tables. Qu'un club qui organise puisse gérer les tables de marque, c'est un peu compliqué aujourd'hui et notamment le fonctionnement précédent, le système des équipes qui les gèrent, était plutôt par mal.

Gaël ANCELIN : L'idée précisé dans le règlement sportif est qu'un club organisateur puisse gérer les tables de marque. Dans le cas où le club n'est pas en capacité, les équipes se gèrent en autonomie sur les différentes tables de marque.

Pour nous, l'idée c'est que les joueurs et joueuses n'aient pas de travail ailleurs à faire et qu'ils puissent se concentrer sur leur rôle de joueur. Si le club organisateur n'a pas suffisamment de volontaires et bénévoles, elles se font en autonomie par les équipes disputant le match en cours, cela nous semble possible, notamment lorsqu'il y a des accompagnateurs, des blessures, etc. Qui peuvent accorder un intérêt un peu plus particulier. Mais cela évite d'avoir la gestion d'une table de marque sur un créneau d'échauffement.

Je pense que c'est un changement qui fait réagir les clubs qui proposent des organisations. L'idée, ce n'est vraiment pas de moins inviter les clubs à proposer des organisations parce que

c'est un frein et je pense qu'on peut vous dire que, à la fin de la saison prochaine, ce serait cool qu'on vous fasse un document de retour et qu'on vous demande un peu, après une année sportive complète, est-ce que ça a vraiment mis en difficulté. Et de voir la nécessité ou non de revenir dessus.

Pierre CASTANIER : Julien GREAU a parlé de ce document, mais effectivement, il y a un document qui a été lancé à l'initiative de la ligue ARA sur la conversation des présidents de ligue pour savoir quelles étaient les retours sur les publications. Pour l'instant, il n'est pas destiné à être remonté à la fédération, il n'a pas été complété par beaucoup de gens. Peut-être, il le sera en fonction de si on en est content de son contenu ou pas.

Je pense que la première chose est cela, je pense que le message qui est global aux ligues, c'est qu'on déplore qu'il y ait eu 2 réunions ligues, une fin janvier et une mi-avril, où on a parlé de sujets intéressants, ce n'est pas le souci, mais quand même bien moins cruciaux qu'une telle réforme complète du sport qui concerne 90% des licenciés. Typiquement, sur une réforme indoor, les ligues avaient été consultées. Et donc, il y a vraiment de l'étonnement, et pour vous dire, en ARA, on l'a très mal vécu puisque ça paraît le lendemain de notre phase retour à Valence où on se rend compte qu'en fait ce qu'on annonce aux équipes est complètement remis en cause pour la saison prochaine en plein milieu de la préparation de notre Assemblée Générale, donc on ne comprend pas le timing et l'absence de communication. Il y aurait très bien pu avoir une 3e réunion qui sont prévues bimensuellement entre fédération et ligue. Ou évoquer ça en avril parce que, je suppose, que les discussions datent et ne datent pas d'hier. Ça doit être le CD de Juin. On déplore vraiment le manque de communication, pour rebondir sur les tables de marque, par exemple ce weekend, on avait un championnat, 10 équipes et organisés par 2 petits clubs. Ils n'ont clairement pas le temps de gérer la buvette et de jouer parce que c'est des clubs ou la taille du roster, c'est la taille des bénévoles. C'est le même nombre. Et quand, sur une table de marque, les clubs qui jouent doivent gérer les temps morts, 2 pauses fraîcheurs parce qu'on joue par 45°, la mi-temps et tout ça, ben je peux vous assurer que le match il ne sera pas bien chronométré. Donc, on n'a pas forcément la chance d'avoir des blessés ou des accompagnateurs. Donc, moi, je peux vous assurer qu'en régional, on continuera à faire cette rotation de tables de marque. C'est logique, ça se passe bien mieux. Les tables de marque c'est qu'un exemple, il y a plein de petits changements dont on ne comprend pas les motivations. Les joueurs externes qui sont maintenant absolu et pas proportionnels à la taille du roster, les transferts de joueurs en interne au sein d'une équipe, etc. Plein d'interrogations qui POP comme ça, donc on ne connaît pas les motivations, elles seront peut-être dans le compte rendu du CD de juin où ça a dû être discuté. Mais voilà, apprendre ça de manière brute, c'est vraiment un manque de communication qui est gênant. Surtout pour un truc aussi crucial, le règlement sportif. On verra si on vous fait remonter les documents, mais vous avez un petit peu l'ensemble des remarques qui ont déjà popé et il y en aura peut-être d'autres.

Il y a également une question de la ligue Bretagne, qui est très vraie, c'est qu'encore en ARA et Sud, on s'en sort bien parce qu'on bosse à 2 régions, mais je pense qu'il y a des régions comme Occitanie, Bretagne et tout ça qui ont des championnats régionaux à 5/6 équipes, si on enlève 2, ça fait 3 / 4, ce n'est pas bien intéressant. Y a moins de diversité, moins de rencontres et s'il faut se grouper avec des ligues voisines, ça va faire plus de déplacements régionaux qu'en National 3 et ce n'est pas très logique. Ça aurait été bien qu'ils soient discutés avant pour avoir l'avis des ligues avant que le truc soit déjà voté.

Florian LEROY : Au niveau de notre ligue, nous risquons également de se retrouver avec des équipes qui n'ont pas forcément envie d'aller en National. Je comprends tout à fait le pourquoi vous avez été amenés à faire ces changements pendant certains clubs ne sont pas encore

suffisamment développé pour pouvoir aller en National 3. Et il y a les ligues aussi qui ne sont pas assez développées pour aller en National, pour prétendre à avoir beaucoup d'équipes en National et faire un championnat correct en régional et je me demande si cela n'est pas simplement trop hâtif. Je pense que sur une structuration des ligues, pour que les petites ligues puissent rejoindre les grosses ligues et qu'on essaie d'homogénéiser un peu toutes les régions et là j'ai l'impression que cela sert le développement de la fédération, des grosses ligues mais ça ne sert pas nos petites ligues.

Gael ANCELIN : On entend tous les arguments que Pierre et Florian exposent. Il s'agit d'interrogations que nous nous sommes posées au sein de la commission compétition et du Comité Directeur. L'une des solutions envisagées pour certaines ligues est de proposer un format 5vs5 afin de notamment tenter un autre type de développement et surtout, s'il y a des clubs qui ne souhaitent pas accéder au national, ce sera tout à fait possible. Il n'y a aucune volonté de la fédération à forcer des équipes à aller jouer en National si elle ne le souhaite pas.

Florian LEROY : De mon point de vue, ces modifications ne vont pas développer la Ligue. Cela va servir plutôt les grosses ligues.

Gael ANCELIN : Les arguments sont intéressants, ils viennent de vous sur le terrain et je pense que c'est une erreur de notre part de ne pas avoir pris ça beaucoup plus en amont et puis d'avoir communiqué là-dessus, cependant, c'est un choix politique que nous avons pris en comité directeur. Il y a des limites, des éléments qui étaient complexes à gérer et qui étaient vraiment des points d'alerte mais on avait la sensation que c'étaient ces évolutions qui permettraient à moyen et long terme de mieux développer l'ultimate, en termes de nombre de licenciés et nombre d'équipes.

Ludovic ROMANO : Nous comprenons le mécontentement, nous avons également eu des retours positifs, nous savions que ces modifications ne feraient pas consensus. En effet, il y a encore un souci de communication, on s'en excuse, on essaiera de faire mieux l'année prochaine. Et encore une fois, si nous voyons que ce que nous proposons ne fonctionne pas, il faudra modifier certaines choses les années suivantes.

Pierre CASTANIER : Je ne remets pas en cause le fait qu'il y a des gens qui font des retours constructifs là-dessus, mais là je vois au moins 4 ligues qui ont les mêmes problématiques : Occitanie, Bretagne, ARA, Sud et Nouvelle Aquitaine. On est presque à la moitié, alors c'est des ligues qui ont moins de poids, qui ne sont peut-être pas vos contacts directs et quotidiens. Mais en fait, ce n'est pas normal de ne pas avoir nos retours. Est-ce que, par exemple, il y a des statistiques qui ont été faites pour voir, parce que là tous les résultats des ligues ont dû être remontés dans le tableau partagé, combien de clubs restent en division régional dans chacune des régions pour voir combien de championnats régionaux vont être réduits ?

Gaël ANCELIN : alors oui c'est un travail qui a été fait ! Ça a été travaillé en commission compétition puis soumis au comité directeur.

Pierre CASTANIER : Donc ce n'est pas gênant que des ligues se retrouvent avec des championnats régionaux à 4 équipes ? Ça vous va ?

Gaël ANCELIN : Il s'agit d'une réforme, ça veut dire que des ligues, des zones, pour lesquels cela va avoir plus de sens que pour d'autres. Pour nous, c'est aussi un moyen pour les ligues



d'envisager un développement différent et nous n'avions pas le sentiment que cela allait tuer certaines ligues.

Pierre CASTANIER : Peut-être que si on avait donné notre avis, vous l'auriez vu. Mais visiblement c'est acté, c'est voté, c'est donc valable pour l'année prochaine donc c'est définitif.

Ludovic ROMANO : C'est ce que nous faisons également pour le mixte. Malheureusement, pour le mixte, pour l'instant, il n'a pas de championnat mixte régional et cela n'empêche pas les équipes de fonctionner.

Encore une fois, nous aurions dû vous consulter, on s'en excuse, on aurait dû prendre le temps. On prend des avis, on vous proposera une réunion pour échanger de nouveau mais il faut garder à l'esprit que c'est peut-être le moment de passer à une autre forme de jeu pour justement inciter les clubs où les rosters sont difficiles à amener pour jouer en 7/7, à proposer autre chose.

Pierre CASTANIER : Je ne comprends pas la comparaison avec le mixte à l'échelon régional. L'échelon régional mixte a été abordé à la réunion ligue de janvier et en grossissant l'échelon N3, il n'y aura pas de régional mixte. Donc justement avec l'open qui sont là où les équipes sont plus à même de monter des rosters, parce que c'est compliqué de trouver des filles pour le mixte avec un roster à 12/14/15 personnes. En indoor, il faut 9/10 personnes. Je ne comprends pas la cohérence. Je vous ai transmis des statistiques d'équipe en ARA/SUD, il y a 35 équipes en indoor et 20 en outdoor donc pourquoi grossir l'outdoor et pas l'indoor ?

Ludovic ROMANO : Tu as ce sentiment-là, il faut aussi écouter d'autres sentiments dans d'autres ligues, notamment pour l'accès au niveau national de certaines équipes pour le développement de notre fédération. Et d'un point de vue écologique et si on veut maintenir un temps de jeu cohérent lors d'un weekend, cela n'a pas de sens d'avoir une seule N2 avec 12 équipes. Donc, ce fonctionnement va simplifier les déplacements, nous pensons notamment à Clapas qui est allé à Challans jouer la nationale 2, je ne pense pas que cela soit opportun.

Pierre CASTANIER : Parfait, j'entends les arguments, je signale que ce n'est pas que mon cas, il y a d'autres ligues qui vont dans le même sens.

Ludovic ROMANO : Oui, mais il y a également d'autres structures qui sont satisfaites.

Pierre CASTANIER : Comptons les ligues qui sont contentes et quand on sait qu'il y en a qui ne sont pas contentes, faisons une consultation, vu que c'est déjà voté, ce qui n'a pas été fait.

Florine LOUIS : Je me permets juste d'intervenir. On entend que vous n'êtes pas satisfait. Nous savions que les propositions allaient porter à débat, au sein du comité directeur, nous avons déjà eu de nombreux échanges et débats. Je pense que nous n'avons pas besoin de rentrer dans des échanges, qui, il me semble, à compter le nombre de personnes satisfaites et insatisfaites de chaque côté, seront stériles. Certains éléments ont été évoqués dans la conversation dédiées aux Ligues incluant Ludovic ROMANO, Florine LOUIS et Anne RIOTTE, responsable des échanges avec les ligues. Mais je pense que ce qui va permettre d'apaiser la situation, c'est aussi de pouvoir recommuniquer ensemble. On vous proposera une réunion assez rapidement mais actuellement, je crains que pour l'instant nos débats, et je me permets cette intervention dans ce sens, deviennent un peu stériles et surtout pas forcément avec un langage très approprié. Nous avons commis une erreur, on s'en excuse de nouveau, nous avons été pris par le temps et les obligations vis-à-vis des instances, on s'excuse de ne pas avoir pu communiquer avec les ligues

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00035



avant. On essaiera de retrouver un échange avec vous afin de réfléchir à comment ne pas impacter certaines ligues avec ce nouveau règlement.

Pierre GUILMAULT : Pour la ligue Occitanie, j'avais simplement une petite remarque, sur le championnat mixte extérieur, nous on a fait une coupe en 5/5 qui a été très appréciée. En Occitanie, on était super content en indoor d'avoir créé une division régionale 2 parce qu'en régional on se retrouve avec des niveaux très hétérogènes d'équipe et avec des matchs qui ont peu d'intérêt sportif. En outdoor c'était également notre objectif, cette réforme va nous le ramener à beaucoup plus loin. Là on va se retrouver avec 7/8 équipes, c'est déjà pas mal, mais avec des niveaux tellement hétérogènes que notre championnat aura un peu moins de sens.

Florine LOUIS : J'en profite pour inviter les ligues qui ne sont pas présentes dans cette conversation à nous solliciter pour y être inclus parce que nous vous proposerons des dates de réunion à partir de ce canal de communication.

Pierre WATTEYNE : Cela fait du changement mais d'une manière générale, pour moi, cela va se réguler un peu tout seul. Dans notre Ligue en Bourgogne Franche Comté, 2 équipes qui montent ce n'est pas possible. La première va monter mais la deuxième a déjà annoncé que ça allait être compliqué pour eux et je ne pense pas que les équipes suivantes seront intéressées. Il y aura donc des places libres qui vont être données à d'autres équipes mais je trouve cela sympa de pouvoir se dire que si notre ligue grossit un peu plus, nous aurons cette possibilité de monter plutôt qu'un système à l'américaine où les fortes régions ont plus de places que les petites régions. Donc en soi, il faut laisser quelques années et voir comment cela évolue, mais je ne pense pas que cela va tuer forcément les petites ligues, nous n'avons simplement pas les mêmes problématiques que les grosses. Et dans les petites ligues, il faut qu'on essaie de développer au maximum pour qu'il y ait les petits clubs qui puissent grossir et que de nouveaux clubs puissent arriver.

Gaël ANCELIN : J'ai entendu Pierre CASTANIER que le document créé par la ligue ARA ne sera pas forcément transmis à la suite des remarques, etc. Honnêtement, nous serions très friands d'avoir ces retours pour pouvoir en discuter ensemble.

Parole donnée à Régis BROUARD, responsable de la commission Disc Golf.

Régis BROUARD : Pour le Disc Golf, il y a très peu de changement, nous avons juste voulu ajouter des précisions qui avaient déjà été discutées avec la précédente équipe, donc pas de changements majeurs. En termes de calendrier, nous avons réitéré les compétitions des années passées. Nous essayons de faire avancer les choses. Si des personnes voient des incohérences notamment dans l'annexe 9, de nous les communiquer qu'on puisse les corriger rapidement.

Ludovic ROMANO : L'année prochaine, il y a 6 Nationals tour et qu'il y a surtout une compétition par équipe de Ligue.

Régis BROUARD : En effet, il y a un championnat par équipe au Disc Golf. Tous les 4 ans pour les équipes de ligues et donc il aura lieu la saison prochaine. Il se déroulera dans le sud, à Charleval. Les ligues doivent donc s'organiser pour créer leur équipe mais tout cela sera précisé rapidement. On va envoyer des messages pour que la préparation soit claire.

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00035



Mathias (DUF) : Au sujet du beach, actuellement, l'open N1 et le féminin N1/N2 ne sont pas pourvus. J'ai échangé avec Ludovic ROMANO à ce sujet pour l'informer que les années précédentes, on faisait une commission avec les organisateurs réguliers début janvier, avant que les attributions soient faites afin de définir les dates par rapport aux marées qui sont importantes. Et cette année, on se retrouve avec le mixte et l'open positionnées sur des grosses et moyennes marées. Et l'autre élément, surtout pour le premier weekend de septembre, les tentes de places, qui prennent beaucoup de places, ne sont pas forcément encore enlevées. Donc, comment pouvons-nous réagir pour que le championnat beach ne soit pas en danger d'annulation ? Serait-il possible d'organiser une réunion rapidement ?

Ludovic ROMANO : On a été bloqué dans le calendrier notamment par les compétitions internationales et la phase finale de l'EUF et nous ne souhaitons pas trop nous rapprocher du championnat du monde beach. Donc, il est vrai que le choix des dates tombe mal vis-à-vis des marées. Je retiens ta proposition Mathias pour essayer de trouver une solution rapidement avec Aymeric et Gaël mais éventuellement travailler le calendrier de l'année prochaine également.

Mathias (DUF) : Il faudrait voir pour basculer l'open et le féminin sur le tout premier weekend d'octobre. Si on peut avoir un retour rapidement sur cette proposition, je pense que des clubs pourraient postuler dans ce cas-là.

Ludovic (F5) : J'ai peut-être une idée saugrenue, mais ne pourrions-nous pas nous rapprocher de la fédération de Handball, volleyball, rugby, ou même le foot qui font du beach et ont des terrains dédiés. Je pense notamment au complexe de Vichy. Les fédérations pourraient alors organiser des compétitions quand elles le souhaitent et en fonction des disponibilités. Ça pourrait être un rapprochement.

Ludovic ROMANO : A l'Assemblée Générale du CNOSF, j'ai échangé avec le président de la fédération de Handball et de Football Américain au sujet du beach. Ces derniers vont arrêter cette compétition parce que cela coûte trop cher. Et la problématique par rapport aux autres sports, c'est la taille de nos terrains qui est beaucoup plus grande. Il nous faudrait une surface trop importante. C'est pour cela que nous avons dû mal à trouver des installations satisfaisantes. Mais cela est néanmoins un sujet à creuser.

Gaël ANCELIN répond aux questions posées dans le chat de la visioconférence.

Baptiste GARCIA : Pouvez-vous réexpliquer le prêt de joueurs uniquement dans l'équipe de la plus basse division ?

Gaël ANCELIN : Cette règle signifie que si un club à deux équipes inscrites au moins dans un championnat fédéral (de la N1 à la DR), ce club a le droit de recevoir des extérieurs dans l'équipe la plus basse. Si vous avez 2 équipes inscrites, il y a suffisamment de personnes pour jouer en équipe 1 puisque vous avez assez de personnes pour inscrire 2 équipes. Donc s'il y a besoin d'extérieur, ils seront forcément en équipe 2. L'objectif est de dynamiser et de favoriser les clubs à jouer en division la plus haute possible pour leur club avec des gens de leur club. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre cette règle.



Jean-Clair (Magic Disc Angers) : pourquoi avoir décalé toutes les compétitions outdoor, en mai pour le mixte et juin pour l'open, alors qu'il n'y a rien au niveau de la fédération internationale et européenne de février à avril et donc maintenant il n'y a presque aucune compétition ?

Gaël ANCELIN : L'idée est surtout de décaler le championnat mixte qui se jouait en l'espace de 15 jours et qui ne laissait pas, à notre sens, suffisamment de temps aux clubs de se préparer correctement pour ce championnat. Le fait qu'il n'y ait que 15 jours entre les phases et que ces phases arrivent tôt dans la saison sportive, notamment pour l'accès aux terrains outdoor pour certains endroits en France à cause de la météo. Le fait de repousser cette date, c'était aussi permettre aux clubs de mieux se préparer et qu'ils aient également la possibilité d'effectuer des adaptations entre les deux phases. Pour le championnat open en juin, cela ne change pas beaucoup d'actuellement avec les 3 phases, il y en avait toujours 2 en juin.

Clément SOULA : Pour les mouvements externes de joueurs, le règlement ne mentionne pas la DR, il ne faut pas la considérer comme la division la plus basse ?

Gaël ANCELIN : Oui c'est cela, si vous avez une équipe en DR et une en N3, vous n'avez pas la possibilité d'avoir des renforts en N3.

Jeanne BERTOLDI : Niveau équipe de France, nous n'avons pas reçu de budget prévisionnel ou de correction à ce budget pour les joueurs des différentes catégories. Ça devait nous être envoyé mais je n'ai rien retrouvé dans nos mails.

Ludovic ROMANO : Les budgets ont été transmis aux clubs concernés, notamment avec le correctif. Dans l'arborescence des mails, si un club est dépendant dans votre ligue, vous êtes automatiquement inclus. Si vous ne l'avez pas, merci de nous écrire un mail afin que nous controlions l'envoi.

Jeanne BERTOLDI : Le format indoor à 8 équipes avec round robin puis quart/demi/finale, n'a pas vraiment de sens puisque les premiers matchs n'ont pas d'impact sur la totalité du championnat (toutes les équipes pouvant encore être championne). Couplé au fait que cela se déroule sur 2 weekend, on a pu observer des équipes de bas de classement le 1er week-end revenir avec un effectif venu chercher la montée le 2nd weekend. Autant ne se déplacer qu'une fois et directement jouer les matchs couperet sur un weekend. D'autres formats semblent envisageables pour rendre les deux weekends intéressants à jouer.

Gaël ANCELIN : Nous n'avons pas modifié le format indoor. Cependant, le classement du round robin a une influence sur les équipes rencontrées en quart. Pour le renfort pour le 2nd weekend, cela sera possible avec des joueurs qui n'ont pas joué la première phase avec aucune équipe ou à minima avec 3 mouvements vers le haut possible. Ces 3 mouvements servent justement à promouvoir des joueurs qui ont très bien joué à un niveau plus bas et leur permettre de jouer un niveau plus haut par la suite. On veut diminuer les joueurs en division supérieure qui passent en division inférieures pour éviter, par exemple, que des clubs ayant assuré le maintien aille chercher une montée en transférant leur effectif lors de la 2nd phase.

Mathieu BROSSAUD : Quel est l'intérêt d'un roster engagé vis-à-vis d'un roster libre ?

FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC

CDFAS 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00035

Gaël ANCELIN : Sur l'extranet, un roster libre, comme son nom l'indique, est libre, c'est-à-dire qu'on peut y mettre n'importe quel joueur ou joueuse. Le roster engagé dans le cadre d'une compétition est soumis aux règles de la compétition. Par exemple, il est impossible dans un roster engagé de mettre un joueur de sexe masculin dans un championnat féminin. Le fait d'avoir un roster engagé, permet à la fédération de vérifier plus efficacement la composition du roster d'un championnat mais également entre les phases.

Jean-Clair (Magic Disc Angers) : Nous n'avons pas trouvé les dates limites d'inscription des équipes beach. On a toutes les dates indoor junior outdoor dans la lettre de cadrage mais rien sur le beach.

Gael ANCELIN : C'est normal, la lettre de cadrage beach est en cours de rédaction. Elle vous sera communiquée prochainement.

Mathias (DUF) : Pour les rosters libre, en Nouvelle Aquitaine, nous avons justement des problèmes sur les surclassements des juniors. En réalisant des rosters libre, les clubs peuvent inclure des jeunes qui ne sont pas surclassés. Il est hyper important de bien réaliser le roster des compétitions concernées.

Gaël ANCELIN : Nous essayons justement de réfléchir à cela. Mais cela renvoie surtout à comment la fédération est en mesure de vérifier les rosters soumis par les clubs et que cette tâche ne revienne pas uniquement au directeur de tournoi qui a déjà beaucoup de choses à faire.

Baptiste GARCIA : D'où vient la différence sur les votes entre licenciés et nombre de voix ? Est-ce problématique si le quorum n'est pas atteint pour un vote ?

Christophe BARILLET : Non, ce n'est pas problématique, le quorum doit être atteint au départ de l'Assemblée Générale.

Elodie ARDUIN : La différence peut venir de si un club n'a pas émargé, ses votes ne sont pas pris en compte. Il a pu voter mais les résultats ne sont pas comptabilisés.

L'ensemble des résolutions ont eu la majorité des voix, notamment les personnes candidates aux différentes commissions.

Ludovic ROMANO remercie toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée Générale pour les échanges et leur participation. Il remercie également les salariés, tous les membres du bureau directeur et du comité directeur mais également toutes les commissions qui œuvrent pour le développement de notre Fédération.

Fin de la réunion : 22h14

Ludovic ROMANO
Président de la FFFD

Sylvie HEROUARD
Secrétaire générale FFFD





Romano